

Se signaler pour ne pas rester isolé !

Pour les Mathaliennes et les Mathaliens de plus de 60 ans, d'une santé fragile, la ville met en place une **liste d'alerte**.

Sur simple **inscription par téléphone**, chaque personne à risques ou isolée sera régulièrement contactée pour vérifier que tout va bien et disposer d'une écoute pendant la période de confinement.

Faites-vous connaître ! Vous avez une personne fragile dans votre entourage, inscrivez-la pour qu'elle bénéficie de ce service.

Pour se faire inscrire (ou faire inscrire) une personne sur cette liste d'alerte : **05 46 58 50 64**

Ne restez pas isolé !

Inscrivez-vous sur le registre nominatif communal qui recense les personnes vulnérables.

Il est activé en cas d'alerte liée à un risque tel que le froid, la canicule ou tout autre événement

- **Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile,**

- **Les autres publics vulnérables du fait de leur isolement et non pris en charge par un service particuliers.**

Comment faire ?

Si je suis la personne concernée, l'inscription peut se faire :

[En téléchargeant le formulaire d'inscription](#)

ou par téléphone, en contactant la mairie au 05 46 58 50 64

**Si je suis un proche de la personne concernée,
l'inscription peut se faire :**

[En téléchargeant le formulaire d'inscription](#)

ou en se rendant à la mairie (place de l'hôtel de ville).

Quand faut-il s'inscrire ?

L'inscription peut se faire à tout moment de l'année.

Toute personne inscrite au registre nominatif communal peut demander à en être radiée en écrivant à la mairie.

